



---

**Mënscherechter:  
Och fir Mënsche  
mat enger  
Behënnerung!**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille et de l'Intégration

---

Version française



---

**Les personnes en situation  
de handicap doivent pouvoir  
vivre de manière indépendante.  
Elles doivent pouvoir décider  
librement de leur vie.  
Elles doivent avoir les mêmes  
droits que les personnes qui  
n'ont pas de handicap.**

---

**Menscherechter:  
Och fir Mënsche  
mat enger  
Behënnerung!**



---

Ceci est un texte facile à lire.

Toutes les personnes doivent pouvoir lire facilement ce texte.

Pour cette raison le féminin et le masculin ne sont pas utilisés en même temps.

Les mots difficiles sont écrits en rouge et ils sont expliqués dans le dictionnaire.



---

# Préface

Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que toutes les autres personnes.

Les **droits de l'homme** sont valables pour toutes les personnes. Que ces personnes soient handicapées ou non.

Le **gouvernement** luxembourgeois a fait beaucoup d'efforts pour les personnes handicapées.

Le Luxembourg a signé le 30 mars 2007 la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.

Le Luxembourg **ratifie** cette convention, cela veut dire qu'elle sera validée par une loi.

Le Luxembourg s'engage à tout faire pour garantir le respect des **droits de l'homme** et des libertés des personnes handicapées.

Et pour prévenir toutes les formes de **discriminations**.

Cette brochure sert surtout à informer et à sensibiliser au sujet des **droits de l'homme** des personnes en situation de handicap.

Elle a été élaborée en collaboration avec des personnes handicapées.

La brochure sert à informer les personnes en situation de handicap sur les **droits de l'homme**, qui sont aussi leurs droits. Et la brochure sert à sensibiliser toutes les personnes aux **droits de l'homme** des personnes en situation de handicap.

Marie-Josée Jacobs  
Ministre de la Famille et de l'Intégration





# Principes généraux

## § 3

Cette citation n'est pas en langage facile à lire.

« Les principes de la présente Convention sont :

- a.** Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;
- b.** La non-discrimination ;
- c.** La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;
- d.** Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- e.** L'égalité des chances ;
- f.** L'accessibilité ;
- g.** L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- h.** Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.»



Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que toutes les autres personnes.

De nombreuses personnes en situation de handicap vivent dans une très grande pauvreté.

Dans beaucoup de pays, de nombreuses personnes handicapées ont moins de droits que les autres personnes.

C'est injuste.

Voilà pourquoi l'ONU a écrit une convention pour protéger les droits des personnes handicapées.

## **L'ONU**

ONU veut dire « Organisation des Nations Unies ».

L'ONU est aussi appelée « Nations unies ».

Le terme « nation » est un autre nom pour « pays ».

192 pays du monde entier font partie de l'ONU.

Ce sont presque tous les pays du monde.

L'ONU est une grande organisation.

L'ONU est active dans la politique mondiale.

Par exemple, l'ONU fait en sorte que tous les pays respectent les **droits de l'homme**.

L'organisation s'engage également à maintenir la paix sur terre.

Là où il y a la guerre, l'ONU veille à ce que tous les pays respectent les **lois**.

Ces **lois** sont le droit international public.



L'ONU a été fondée en 1945 par 51 pays.

Les autres pays l'ont rejointe plus tard.

Le Luxembourg fait partie de l'organisation dès le début.

## **La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées**

Une convention est un contrat.

L'ONU a rédigé un contrat pour les personnes en situation de handicap.

Beaucoup de pays ont signé cette convention.

Cela veut dire que ces pays sont d'accord avec cette convention.

L'ONU a demandé aux personnes handicapées partout dans le monde d'aider à écrire le texte de la convention.

Les personnes handicapées savent le mieux de quoi elles ont besoin.

Elles savent ce qui n'est pas bon pour elles.

Elles savent ce qui doit être rendu meilleur.

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que toutes les autres personnes.

Les enfants handicapés ont les mêmes droits que tous les autres enfants.



Les femmes handicapées ont les mêmes droits que toutes les autres femmes.

Les femmes handicapées sont souvent victimes de deux **discriminations**.

Parce qu'elles vivent avec un handicap.

Et parce qu'elles sont des femmes.

Elles ont besoin de plus d'aide.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir décider elles-mêmes comment elles veulent vivre.

Elles doivent recevoir l'aide dont elles ont besoin.

Leur participation doit être possible partout.

L'image des personnes handicapées doit être améliorée auprès de tous les hommes.

Chacun doit apprendre plus de choses au sujet des personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- Par des articles dans les journaux.
- Et à la télé.

La convention dit que tous les pays qui ont signé et **ratifié** la convention s'engagent à faire le maximum pour que les **droits de l'homme** et les libertés des personnes en situation de handicap soient respectés.

Ces pays doivent tout faire pour arrêter les **discriminations** envers des personnes en situation de handicap.



Les personnes handicapées ne doivent pas être traitées injustement.

Toutes les personnes ont les mêmes droits.

Le Luxembourg a signé la **Convention** des Nations unies le 30 mars 2007.

Le Luxembourg doit rendre valide la convention par sa **ratification**.

Le Luxembourg devra alors respecter ce contrat

Le Luxembourg doit examiner sa **législation**.

Les **lois** doivent correspondre au contenu du contrat.

Si quelques **lois** sont différentes de la convention, elles devront être modifiées.

Si certains points de la convention n'existent pas encore sous forme de loi au Luxembourg, de nouvelles lois doivent être écrites.

Si de nouvelles lois sont écrites, l'avis des personnes en situation de handicap doit être demandé.

Si les droits des personnes en situation de handicap ne sont pas respectés par des personnes ou des entreprises, le **gouvernement** et la **justice** devront veiller au respect de ces droits.



# Accessibilité

## §9

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à tout.

Il existe des règles pour cela.

Pour pouvoir plus facilement entrer dans un bâtiment.

Pour pouvoir profiter de certains **services**.

Ces règles doivent être respectées.

Ce sont par exemple des aides pour les personnes en chaise roulante :

- Les personnes en chaise roulante ont besoin de rampes d'accès et d'ascenseurs.
- Elles ont besoin de beaucoup de place dans les toilettes.



Ce sont par exemple des aides pour les personnes malentendantes :

- Certaines personnes malentendantes ont besoin d'**interprètes** en **langue des signes**.
- Elles ont besoin de sous-titres dans leur langue maternelle.



Ce sont par exemple des aides pour les personnes malvoyantes :

- Certaines personnes malvoyantes ont besoin d'inscriptions en **braille**.
- Toutes les personnes malvoyantes ont besoin d'annonces vocales.



Ce sont par exemple des aides pour les personnes qui ont des difficultés à apprendre :

- Les personnes qui ont des difficultés à apprendre ont besoin de textes faciles à lire.
- Elles ont besoin de formulaires simples.



Les personnes handicapées doivent recevoir l'aide dont elles ont besoin.

### Exemples :

- Dehors, elles doivent recevoir de l'aide pour trouver leur chemin.
- A l'école, elles doivent recevoir de l'aide pour apprendre.
- Au travail, elles doivent recevoir de l'aide pour faire leur travail.



- Dans les **transports publics**, il doit y avoir des rampes d'accès et des annonces vocales.



- Chez le médecin ou à l'hôpital, elles doivent recevoir des explications.



- En prison, elles doivent recevoir de l'aide au **quotidien**.



- Sur Internet, il doit y avoir des textes faciles à lire.



- Elles doivent pouvoir appeler, par leurs propres moyens, la police, les pompiers ou une ambulance.





# Droits

## § 12

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que toutes les autres personnes.

Personne ne peut leur enlever ces droits.

Ce que les personnes handicapées veulent est important.

Elles doivent pouvoir décider toutes seules.

Personne n'a le droit de décider de la vie d'une personne en situation de handicap.

Les personnes handicapées doivent recevoir le soutien dont elles ont besoin.



# Logement et respect de la vie privée

§ 19  
§ 22

Les personnes en situation de handicap ont le droit de choisir elles-mêmes l'endroit **où** elles veulent vivre.

Elles décident elles-mêmes **avec qui** elles veulent vivre.

Les personnes en situation de handicap décident elles-mêmes **comment** elles veulent vivre.

Elles peuvent décider de vivre seules dans leur propre maison.

Ou de partager leur logement avec une autre personne.

Ou de vivre dans un foyer.

On ne peut pas les obliger à vivre dans un lieu ou dans une structure déterminés.

- Elles ont le droit de vivre seules.
- Elles peuvent vivre avec leur compagnon.
- Elles peuvent vivre avec des amis.
- Elles peuvent aussi vivre avec leur famille.

Les personnes en situation de handicap ne doivent pas vivre en pauvreté à cause de leur handicap.

Les personnes en situation de handicap ont le droit de recevoir de l'aide.

Cette aide doit leur être donnée chez elles.



Les personnes en situation de handicap peuvent recevoir l'aide d'un **assistant de vie**.

Ou d'un chien d'assistance.

Ou d'un appareil.

L'assistance aide les personnes handicapées à participer à tout.

Les personnes handicapées reçoivent de l'aide lorsqu'elles ne peuvent pas aller seules au magasin.

Ou si elles ne peuvent pas se rendre seules à une **administration**.

Ou si elles ne peuvent pas assister seules à une **manifestation**.

Par exemple:

Un concert, une fête, une pièce de théâtre, une réunion.

La vie privée des personnes en situation de handicap doit être respectée.

Cela veut dire:

- Personne ne peut entrer dans leur chambre sans leur accord.
- Personne ne peut lire leur courrier sans leur accord.
- Personne ne peut donner des informations personnelles sur la personne qu'il aide.



# Mobilité personnelle

## § 20

Les personnes en situation de handicap ont le droit de se déplacer.

Elles se déplacent par exemple :

- Pour aller au magasin.
- Pour visiter une exposition.
- Pour aller chez le coiffeur.
- Pour aller au restaurant.

Les personnes en situation de handicap ont le droit de faire ces activités quand elles le veulent.

Elles peuvent décider seules comment elles veulent voyager.

Par exemple :

- Prendre le bus.
- Prendre le train.
- Prendre l'avion.
- Prendre la voiture.

Pour cela, elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Elles ne doivent pas payer plus qu'une autre personne pour les mêmes choses.



# Information et liberté d'opinion

## § 21

Les personnes en situation de handicap ont le droit de s'informer et de **communiquer** librement.  
Elles doivent être entendues partout où elles sont.  
Elles doivent savoir ce que décident les hommes politiques.

Par exemple :

Les personnes handicapées peuvent s'informer à la télé

- par des sous-titres,
- ou par des textes faciles à lire,
- ou avec des aides techniques.

Les personnes en situation de handicap ne doivent pas payer plus cher à cause de leur handicap.

Les agents des administrations doivent comprendre les personnes en situation de handicap.

Ils doivent les aider à remplir des formulaires et à recevoir des documents.



Les personnes en situation de handicap ont le droit de fonder une famille.

Elles ont le droit d'avoir une vie sexuelle.

Les personnes en situation de handicap peuvent se marier.

Les personnes en situation de handicap peuvent décider d'avoir des enfants.

Elles reçoivent des conseils au sujet de la sexualité et de la **planification** familiale.

Elles peuvent recevoir de l'aide pour prendre soin de leurs enfants, si elles en ont besoin.

Personne ne peut séparer une personne handicapée de son enfant si cet enfant est en bonne santé.

Les familles qui ont un enfant handicapé doivent être informées de l'aide qu'elles peuvent recevoir.



# Education et formation

## § 24

Les enfants handicapés ont le droit d'aller dans la même école que les autres enfants.

Tous les enfants doivent pouvoir fréquenter une école proche de chez eux.

Tous les enfants doivent pouvoir apprendre ensemble.

Les personnes en situation de handicap peuvent travailler comme enseignants dans les écoles.

Les enseignants doivent travailler avec tous les enfants.

Les enfants doivent recevoir l'aide dont ils ont besoin.

Ils doivent recevoir l'aide à l'école.

Les personnes en situation de handicap peuvent faire une formation professionnelle.

Les personnes en situation de handicap peuvent aller à l'université.



Les personnes en situation de handicap choisissent leurs médecins.

Elles ont droit aux mêmes soins que les autres patients.

Les personnes en situation de handicap ont le droit d'avoir une **assurance-maladie**.

Elles ont droit aux soins en cas de maladie.

Elles doivent avoir accès aux services de santé partout.

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être examinées ou opérées si elles ne le veulent pas.

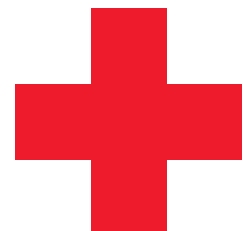
Les personnes en situation de handicap reçoivent l'aide médicale nécessaire pour empêcher que leur handicap ne devienne plus grave.

Par exemple: **la kinésithérapie, les séjours en cure, les examens préventifs**.

Les personnes qui travaillent dans les **professions de santé** doivent être formées pour savoir comment soigner une personne en situation de handicap.

Toutes les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder facilement aux hôpitaux.

Les personnes en situation de handicap ont également le droit d'avoir une **assurance-vie** à des conditions justes.





# Travail et emploi

## § 27

Les personnes en situation de handicap ont le droit de travailler comme les autres personnes.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir travailler avec d'autres personnes.

Elles doivent recevoir un **salaire** pour leur travail.

Pour le même travail, le **salaire** reçu doit être égal à celui que reçoivent les personnes qui n'ont pas de handicap.

Les personnes handicapées doivent être aidées afin de pouvoir travailler avec des personnes qui ne sont pas handicapées.

Elles doivent recevoir cette aide au lieu de travail.

Les personnes en situation de handicap ont le même droit à la formation professionnelle que les autres personnes.

Elles ont aussi droit à la **formation continue**.

Les personnes en situation de handicap ont le droit d'accéder à des services d'orientation professionnelle.

Elles reçoivent de l'aide pour rechercher un emploi.

Les entreprises doivent engager des personnes en situation de handicap.



# Participation à la vie publique

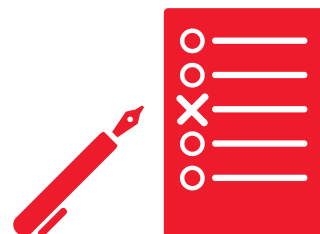
## § 29

Les personnes en situation de handicap ont le droit de choisir leurs représentants politiques.

Et d'être élues.

Elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Les personnes en situation de handicap peuvent participer aux **manifestations** politiques et accéder aux **fonctions politiques**.



# Culture et loisirs

## § 30

Les personnes en situation de handicap ont le droit de faire du sport ensemble avec toutes les autres personnes. Elles peuvent participer à des compétitions.

Les personnes en situation de handicap ont le droit de participer à toutes les **manifestations**.

Par exemple:

- Visiter un vieux château.
- Aller à un concert.
- Aller au théâtre.
- Jouer dans une pièce de théâtre.
- Peindre des tableaux pour une exposition.
- Aller au cinéma.

Elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin.





---

# Dictionnaire

Contient l'explication  
de nombreux mots difficiles.

---

# A

## **Accessibilité / accessible**

L'accessibilité veut dire que tout le monde peut se déplacer partout.

Ou comprendre une information.

Par exemple:

Un bâtiment est accessible si son accès a une rampe pour les personnes en chaise roulante.

Un texte est accessible s'il est écrit dans un langage simple et accompagné d'images.

Pour que les personnes qui ont des difficultés à lire puissent le comprendre.

Les bus et les trains accessibles ont une annonce vocale.

L'annonce vocale donne le nom de l'arrêt suivant pour que les personnes malvoyantes puissent savoir quand elles doivent descendre.

## **Administration**

C'est un bureau. Dans une commune par exemple.

Ou encore le bureau qui aide pour chercher un travail.

### **Assistant de vie**

Cette personne aide la personne en situation de handicap au **quotidien**.

Elle l'aide à aller au magasin.

A lire.

A communiquer avec le banquier.

Avec l'**administration**.

A voyager.

### **Assurance-maladie**

L'assurance-maladie paie une grande partie des frais de médecin.

Et des frais de médicaments.

Et des factures d'hôpital.

Et du matériel d'aide tel que la chaise roulante et l'appareil auditif.

### **Assurance-vie**

Chacun peut avoir une assurance-vie.

L'assuré paie pour cette assurance.

Dans la plupart des cas, l'assurance dure jusqu'à ce que la personne prenne sa retraite.

L'assuré prend cette assurance pour que sa famille n'ait pas de problèmes financiers.

Cela veut dire :

Si l'assuré meurt avant que l'assurance se termine, sa famille reçoit une somme d'argent. Ainsi, l'assuré est certain que sa famille n'aura pas de problème d'argent après sa mort.

L'assuré prend également cette assurance pour être certain qu'il aura encore de l'argent quand il sera vieux.

Cela veut dire :

S'il est toujours en vie quand l'assurance se termine, l'assuré recevra régulièrement une somme d'argent.

Lorsqu'on prête de l'argent à la banque pour acheter un appartement ou une maison, on est obligé de prendre une assurance-vie.

Lorsque l'assuré meurt avant d'avoir remboursé tout l'argent emprunté, cette assurance-vie paye le reste de l'argent emprunté.

# B

## **Braille**

Le braille est l'écriture des personnes aveugles, qui sentent les points avec leurs doigts.



# C

## **Communication**

La communication est par exemple quand deux personnes se parlent.

Ou s'écrivent.

Ou communiquent en langue des signes.

Ils disent ce qu'ils pensent.

Et écoutent ce que les autres disent.

# D

## **Discrimination**

Cela veut dire le traitement injuste d'une personne.

## **Droits de l'homme**

C'est tout ce qu'une personne peut faire.

C'est une protection contre la **discrimination** et l'abus.

# E

## **Examen préventif**

L'examen préventif est un contrôle fait par un médecin lorsque le patient est en bonne santé. Cet examen montre si et où une personne a des problèmes de santé. D'éventuels problèmes peuvent être trouvés et traités immédiatement. Cet examen permet au patient de rester en bonne santé plus longtemps.

# F

## **Fonction politique**

Une fonction politique est par exemple la fonction du ministre.

## **Formation continue**

Dans une formation continue, une personne peut apprendre des choses nouvelles, qu'elle peut utiliser dans son travail.

On répète des choses que l'on a apprises avant.

On découvre les nouvelles techniques qui peuvent être utilisées au travail.

Les formations continues sont importantes, pour que les personnes continuent à apprendre.

# G

## **Gouvernement**

Tous les ministres d'un pays forment le gouvernement de ce pays.  
Ils décident toutes les choses importantes pour ce pays.

# I

## **Interprète**

Un interprète est une personne qui traduit des textes parlés en une autre langue.

Les interprètes sont importants, si des personnes de pays différents se rencontrent.

Par exemple : L'interprète dit en allemand les phrases d'une personne anglaise.

Un interprète peut aussi traduire la langue parlée en **langue des signes**.

Ceci est important pour certaines personnes malentendantes.

# J

## **Justice**

La justice veille à ce que les **lois** soient respectées.

# K

## **Kinésithérapeute / Kinésithérapie**

Un kinésithérapeute est une personne qui fait des exercices de gymnastique avec ses patients.

Et des exercices de mouvement.

Il masse aussi ses patients.

Un kinésithérapeute est aussi appelé kiné.

La kinésithérapie sont des exercices de gymnastique.

Et des exercices de mouvement.

Ces exercices aident les personnes à renforcer leurs muscles.



### **Langue des signes**

La langue des signes est utilisée par certaines personnes malentendantes.

Ces personnes utilisent les mains pour parler.

Et le visage.

### **Lieu public**

C'est le contraire d'un lieu privé.

C'est un endroit où tout le monde peut aller.

Par exemple :

- Le cinéma.
- Une cabine téléphonique.
- Une piscine.

### **Loi / Législation**

Ce sont les règles que toutes les personnes doivent respecter.

# M

## **Manifestations**

Les manifestations sont des événements publics ou privés.

Par exemple :

- Des concerts.
- Des fêtes.
- Des spectacles de théâtre.

# P

## **Planification**

La planification, c'est la préparation de quelque chose.

Par exemple :

D'abord on planifie une maison.

Ensuite on la construit.

## **Professions de santé**

Ce sont les professions qui s'occupent de la santé des personnes.

Par exemple :

- Le médecin.
- L'infirmière.

# Q

## **Quotidien**

Le quotidien, c'est ce qui revient tous les jours.

Ce sont les choses que les personnes font tous les jours.

Ce sont les choses qui doivent toujours être répétées.

# R

## **Ratification / ratifier**

Cela veut dire rendre valide une convention, par exemple.

# S

## **Salaire**

Le salaire est la somme d'argent, qu'une personne reçoit tous les mois pour son travail.

## **Séjour en cure**

Un séjour en cure peut se faire p. ex. dans le domaine thermal de Mondorf.

Beaucoup de médecins y travaillent.

Et aussi des **kinésithérapeutes**.

Ces médecins et kinés aident les personnes qui ont des problèmes de santé.

Le patient peut se reposer dans la cure.

Pendant la cure, le patient peut souvent nager.

Il peut se faire masser.

Il fait des exercices de mouvements.

## **Service**

C'est une aide que l'on donne à une personne.

Cette aide est donnée par une personne à une autre.

Cette personne est payée pour donner cette aide, parce que c'est son métier.

Par exemple, les services peuvent être :

Des soins pour les malades.

Transporter des personnes en bus.

Servir des repas.

Tout le monde a le droit de recevoir ces services.

Et pas seulement les personnes en situation de handicap.



# T

## **Transports publics**

Ce sont des moyens de transport que tout le monde peut utiliser.

Par exemple :

- Le bus.
- Le train.

---

# Liens

## ONU

<http://www.un.org/disabilities/index.asp>

## Convention et protocole en anglais

<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf>

## Convention et protocole en français

<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

## Convention et protocole en allemand

[http://www.bmas.de/portal/2888/property=pdf/uebereinkommen\\_\\_u](http://www.bmas.de/portal/2888/property=pdf/uebereinkommen__u)

## Convention en langage facile à lire en allemand

[http://www.einfach-teilhaben.de/cae/servlet/contentblob/829352/publicationFile/51352/vn\\_konvention\\_leichte\\_sprache.pdf;jsessionId=C3037FFC6BEBAC3CD20F1BEC8DE4405B](http://www.einfach-teilhaben.de/cae/servlet/contentblob/829352/publicationFile/51352/vn_konvention_leichte_sprache.pdf;jsessionId=C3037FFC6BEBAC3CD20F1BEC8DE4405B)

## Législation Ministère de la Famille et de l'Intégration

<http://www.mfi.public.lu/legislation/index.html>

## Revenu des personnes handicapées

<http://www.legilux.public.lu//leg/a/archives/2003/0144/index.html>

<http://www.legilux.public.lu//leg/a/archives/2004/0167/index.html>

### [Accessibilité des lieux ouverts au public](#)

<http://www.legilux.public.lu//leg/a/archives/2001/0043/index.html>

<http://www.legilux.public.lu//leg/a/archives/2001/0147/2001A29891.html>

### [Personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance](#)

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0134/2008A2004A.html>

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0208/2008A3140A.html>

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0208/2008A3145A.html>

### [Egalité de traitement entre hommes et femmes](#)

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2006/0207/index.html>

### [Info-Handicap](#)

<http://www.info-handicap.lu/>

---

Cette brochure a été élaborée en collaboration  
avec Info-Handicap et des personnes concernées.  
Ministère de la Famille et de l'Intégration.  
Mars 2010.

---